

RSA (Revenu de Solidarité Active)

Dans le cadre d'une convention triennale passée avec le Conseil départemental du Val d'Oise, le CCAS de la Ville de Bessancourt met en œuvre un accompagnement global en direction du public éligible au RSA.



A ce titre, conformément à la répartition des publics mis en place, le CCAS est en charge d'accompagner les personnes célibataires sans enfant, dans l'instruction et la mise en œuvre de leur dossier RSA.

En l'espèce, chaque candidat souhaitant bénéficier de ce dispositif, doit dans un premier temps, prendre attache auprès du CCAS afin d'en connaître les modalités d'attribution.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le RSA](#)

Contact

CCAS

ccas@ville-bessancourt.fr

Tél. 01 61 35 15 72